Sidesa
SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DE L'EAU SEINE AVAL



BULLETIN D'ABONNEMENT

COMPTE PREMIUM

○ **Premier abonnement** ○ **Renouvellement**

TARIF FORFAITAIRE ANNUEL

Collectivité territoriale (1 à 3 accès) : 160 € HT*

Au-delà de 3 accès : nous contacter

Paiement par mandat administratif auprès du Trésor Public



Nom Collectivité territoriale (Client) : .....

N° SIRET : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Courriel : .....

CONTACT *(pour transmission des codes d'accès)*

Contact : ..... Téléphone : ..... Courriel : .....

ACCES

	Nom et Prénom	Fonction	Courriel
Accès 1 :	.....	.....	.....
Accès 2 :	.....	.....	.....
Accès 3 :	.....	.....	.....

☐ *Le client renonce à l'exercice de son droit de rétractation - Cochez la case si vous souhaitez y renoncer*

Le client accepte sans réserve les conditions générales d'abonnement jointes

Fait à Le

Signature (et cachet) précédée de la mention "Lu et Approuvé, Bon pour commande"



Bon de commande à retourner dûment rempli et signé à :
SIDESA
28 rue Alfred Kastler - 76130 MONT SAINT AIGNAN

Tél. : 02.32.18.47.47
Courriel : sidesa@sidesa.fr
N° SIRET : 257 603 894 00037 - N° TVA : FR84 257 603 894



Sidesa
SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DE L'EAU SEINE AVAL



BULLETIN D'ABONNEMENT

COMPTE PREMIUM PLUS

○ **Premier abonnement** ○ **Renouvellement**

TARIF FORFAITAIRE ANNUEL



Collectivité territoriale : 1360 € HT*
Paiement par mandat administratif auprès du Trésor Public

Nom Collectivité territoriale (Client) : .....

N° SIRET : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Courriel : .....

CONTACT *(pour transmission des codes d'accès)*

Contact : ..... Téléphone : ..... Courriel : .....

ACCES

	Nom et Prénom	Fonction	Courriel
Accès 1 :	.....	.....	.....
Accès 2 :	.....	.....	.....
Accès 3 :	.....	.....	.....

☐ *Le client renonce à l'exercice de son droit de rétractation - Cochez la case si vous souhaitez y renoncer*

Le client accepte sans réserve les conditions générales d'abonnement jointes

Fait à Le Signature (et cachet) précédée de la mention "Lu et Approuvé, Bon pour commande"



Bon de commande à retourner dûment rempli et signé à :
SIDESA
28 rue Alfred Kastler - 76130 MONT SAINT AIGNAN

Tél. : 02.32.18.47.47
Courriel : sidesa@sidesa.fr
N° SIRET : 257 603 894 00037 - N° TVA : FR84 257 603 894



Conditions Générales d'Abonnement (CGA)
Compte Premium et Premium +

Applicables à compter du 17/11/2026

Les présentes conditions constituent le régime auquel le SIDESA (Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval) subordonne l'accès aux contenus de son site internet (« Compte Premium ») et l'accès aux contenus de son site internet + réponses juridiques (« Compte Premium Plus »).

Article 1er - Définition

Les termes « collectivités territoriales » désignent toute collectivité territoriale (commune, département, région, etc.) ou groupement de collectivités territoriales (syndicats de communes, syndicats mixtes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans fiscalité propre).

Le terme « client » désigne la collectivité territoriale ayant souscrit le contrat d'abonnement.

Le fait pour le client de s'abonner au site implique :

- Son adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales ;
- Sa renonciation à quelque titre et à quelque moment que ce soit, à se prévaloir de dispositions contraires ou dérogeant aux présentes conditions générales et des dispositions non expressément précisées dans les présentes conditions générales.

Article 2 – Compte Premium

La souscription d'un abonnement au Compte Premium comprend :

- L'accès illimité aux bases documentaires mises en ligne sur le site ;
- La réception du journal « Eaux Claires » et l'accès aux archives du journal ;
- La réception des newsletters d'actualité.

Au terme du délai de rétractation ou, en cas de renoncement à celui-ci, dans les 48 heures de la réception du bulletin d'abonnement dûment rempli et signé, le client reçoit un login et un mot de passe lui permettant d'avoir accès à la documentation, l'actualité, les contenus en ligne et les newsletters d'actualité sur la base des coordonnées des titulaires de l'abonnement envoyées par le Client.

Article 2 – Compte Premium Plus

La souscription d'un abonnement au Compte Premium Plus comprend :

- L'accès illimité aux bases documentaires mises en ligne sur le site ;
- La réception du journal « Eaux Claires » et l'accès aux archives du journal ;
- La réception des newsletters d'actualité ;
- L'accès au service « réponses juridiques » contenant :
    - Consultations ponctuelles ;
    - Accès rapide à un interlocuteur juridique ;
    - Réponses juridiques illimitées par mail / téléphone sur les questions courantes (commande publique, eau, assainissement, RH, fonctionnement des assemblées, etc.) ;
    - Forfait de dix (10) heures d'accompagnement annuel inclus pour des demandes plus approfondies (rédaction courte, notes juridiques, relecture d'actes).

Le service « *réponses juridiques* » ne prévoit pas de rédaction personnalisée d'actes juridiques ou de notes juridiques complexes, ni de représentation contentieuse.

Le délai de réponse garanti : sous cinq (5) jours ouvrés pour les questions simples, sous huit (8) jours ouvrés pour les questions plus complexes à analyser. Ce délai court à compter de la date de réception de toutes les informations et documents permettant de traiter la question.

Les réponses juridiques établies par le SIDESA ne peuvent être utilisées à d'autres fins, dans un autre contexte et pour un autre destinataire que le client qui a posé la question.

En cas de conflit d'intérêt éventuel, le SIDESA se réserve le droit de ne pas répondre à une question, sous réserve de motiver son refus.

Article 3 - Durée de l'abonnement

Le contrat est conclu pour une durée de un (1) an quel que soit la formule choisie (Premium ou Premium+).

Ce délai commence à courir à compter de l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 4 des présentes CGA.

En cas de renoncement exprès du client à son droit de rétractation, le délai d'abonnement d'un an commence à courir à compter de la date de réception par le SIDESA du bulletin d'abonnement dûment rempli et signé.

Au terme du délai d'un an, l'abonnement est tacitement reconduit, sauf opposition expresse du client exprimée au moins un (1) mois avant l'échéance.

En cas de souscription d'un abonnement « Premium + » pour un client bénéficiant déjà d'un compte Premium, le précédent abonnement devient automatiquement « Premium + » et le client est facturé du tarif d'abonnement « Compte Premium + » en vigueur duquel est soustrait le montant du Compte Premium en vigueur déjà payé pour l'année précédente.

Article 4 - Droit de rétractation

Le client peut changer d'avis et exercer son droit de rétractation via l'envoi au SIDESA du formulaire joint en annexe dûment rempli et signé. Le client doit alors envoyer ce formulaire dans le délai de quinze (15) jours francs à compter de la date de signature de son bulletin d'abonnement.

Le client peut cependant renoncer expressément à son droit de rétractation en cochant la case prévue à cet effet dans le bulletin d'abonnement.

Article 5 - Garanties et responsabilités

Le client reconnaît avoir disposé de la part du SIDESA des informations et conseils nécessaires et suffisants pour répondre à ses questions concernant l'utilisation, les capacités et les limites de performances du site, préalablement à sa souscription.

Le client est donc entièrement responsable du choix de l'abonnement, de son usage et des interprétations qu'il fait des documents mis à sa disposition, des conseils qu'il prodigue sur la base des documents et des actes sur le fondement desdits documents.

En conséquence, le SIDESA n'apporte aucune autre garantie que celle de concéder l'accès du client à son site et aux services qui y sont attachés pendant la durée de l'abonnement, et ne pourra dès lors être mis en cause pour des dommages éventuels directs ou indirects résultant de la documentation objet de l'abonnement ou de l'interprétation qui en est faite. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du SIDESA serait malgré tout retenue, il est expressément convenu que le coût total des indemnisations et de toute somme mise à sa charge ne pourra excéder le montant total du prix effectivement payé par le client au titre de l'abonnement en cause.

Le client reconnaît également avoir été parfaitement informé que du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, le SIDESA ne peut en aucune manière être tenu responsable des éventuelles difficultés d'accès à son site qui pourraient en résulter. Il se réserve par ailleurs le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à son site pour des raisons de maintenance et/ou d'amélioration, sans droit à indemnités. Cependant, le SIDESA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption.

Article 6 - Respect des conditions d'utilisation - Droit d'auteur

Le client respectera les conditions d'utilisation du site notamment quant au nombre et à l'identité des personnes autorisées à utiliser le site, conformément aux indications portées dans le bulletin d'abonnement. Toute modification de ces éléments devra faire l'objet d'un accord préalable écrit du SIDESA et le cas échéant, donner lieu à une modification du montant de l'abonnement.

L'ensemble des publications figurant sur le site sont protégées par le droit d'auteur que le client s'engage à respecter.

Il est expressément convenu entre les parties que l'abonnement souscrit ne confère aucun droit de quelque nature que ce soit sur les contenus du site.

Les réponses juridiques sont exclusivement destinées au client. Elles ne peuvent être utilisées dans un autre contexte, pour un autre objet ou au bénéfice d'un tiers. Le client s'engage à ne pas diffuser les réponses juridiques à des tiers, sous quelque forme que ce soit.

Article 7 - Prix et règlement

7.1. Prix

L'abonnement est payable par année pour une période de douze (12) mois.

L'abonnement est payable en une fois à la souscription et lors des renouvellements successifs.

Le titre de recettes est payable comptant sans escompte à réception du titre de recettes établi par le SIDESA.

Le paiement est réalisé par mandat administratif auprès du Centre de Gestion Comptable de Maromme située 3 impasse des Tisserands 76153 MAROMME Cedex - tél. 02 35 74 20 21.

7.2. Incident de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, en cas de défaut de paiement ou en cas de paiement incomplet à l'échéance le client sera redevable de plein droit de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ce sans préjudice des éventuels dommages et intérêts dont le SIDESA pourrait se prévaloir.

En outre, le SIDESA pourra, à sa discrétion, suspendre ses obligations concernant l'abonnement, jusqu'à complet règlement des sommes que le client reste lui devoir.

Article 8 - Résiliation anticipée par le SIDESA

En cas de manquement du client à l'une de ses obligations, notamment en cas de violation des conditions d'utilisation du site ou de défaut de paiement, le contrat d'abonnement pourra être résilié de plein droit par le SIDESA après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai d'un mois à compter de sa réception.

Toutes les sommes versées par le client resteront acquises au SIDESA, sans préjudice de tout dommage dont il pourrait se prévaloir.

Article 9 - Confidentialité des données

Les données personnelles que le client communique au SIDESA sont destinées exclusivement au traitement de sa demande.

Ces données personnelles ne pourront être cédées ou louées à des partenaires commerciaux. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Cette garantie ne s'applique pas pour les traitements à finalité statistique opérés par le SIDESA dès lors que ces traitements abordent les données de manière anonyme.

Sidesa
SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'EAU SEINE AVAL

Formulaire droit de rétractation

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur le contrat d'abonnement Premium ou Premium + (*)

Commandé le .....

Nom du client : .....

Adresse du client :

.....

.....

.....

Date : ..... Signature (et cachet) du client :

(*) Rayez la mention inutile.